



Depuis le 1^{er} janvier 2023
Une nouvelle aide pour les personnes ayant une déficience
auditive et une déficience visuelle :

LE FORFAIT SURDICÉCITÉ DE LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP (PCH)

Plus d'information :

- Consultez votre maison départementale des personnes handicapées
- Consultez www.monparcours handicap.gouv.fr

